

ABONNEMENT

<b>Saumur</b>	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
<b>Poste</b>	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 NOVEMBRE

## Le gouvernement et les radicaux

On lit dans la chronique politique du *Correspondant* :

« Pour expliquer la domesticité déshonorante où il s'est mis à l'égard des radicaux, le gouvernement n'a qu'une raison à la bouche : Il veut pouvoir dire, comme Sièyès qui, pendant la Terreur, s'était tenu coi dans la boue, dans une boue souvent ensanglantée : J'ai récu ! Il veut pouvoir faire petite vie qui dure. A des républicains modérés qui le pressaient de secouer un joug dont il se déclarait las et humilié, un des ministres actuels répondait : « Que voulez-vous ? Sans les radicaux, nous n'aurions plus de majorité. L'appoint dont nous avons besoin et que nous perdrons à gauche, nous ne le retrouverions pas à droite. . . C'est une situation fâcheuse, nous le reconnaissons ; entre deux maux, nous choisissons le moindre : voilà notre politique. »

Le chroniqueur du *Correspondant* répond avec raison :

« Nous croyons que, loin de choisir, entre deux inconvénients et deux périls, celui qui laisse le plus de chances de salut, le gouvernement, pour gagner quelques jours d'une misérable existence, se perd à bref délai, sans retour. D'un côté, il irrite tous les sentiments conservateurs du pays ; de l'autre, tandis qu'il crée contre lui-même les plus légitimes griefs, il excite toutes les convoitises radicales qu'il ne parviendra jamais à satisfaire parce que c'est un état morbide né du relâchement de tous les liens moraux dont est formée une société. S'il peut vivoter jusqu'à la fin de la législature, il s'éteindra dans le dégoût de tous les partis ; si les conservateurs ne sont pas alors ramenés au pouvoir par une de ces bonnes inspirations de sagesse qui, sur bien des points, en Belgique, en Suisse, dans la basse Autriche, dans une grande partie de l'Allemagne, même aux États-Unis, ont animé les élections, il est à craindre que les destinées de notre malheureux pays ne tombent aux mains des radicaux, devant une Europe armée et coalisée. »

La Chambre a décidé lundi, par 330 voix contre 150, le maintien du budget des cultes.

Elle a, d'autre part, refusé de nouvelles réductions proposées sur certains chapitres de ce budget déjà considérablement réduit au cours de ces dernières années.

Ce sont là d'excellents résultats dont on aurait tort d'attribuer l'honneur à la majorité républicaine.

Si l'on étudie les scrutins parlementaires, on constate, en effet, que dans le vote sur le passage à la discussion des articles, c'est-à-dire sur le maintien du budget des cultes, 170 voix républicaines seulement se sont jointes aux voix conservatrices.

Quant aux réductions proposées par MM. Maurice Faure et Calvinhac, elles ont eu contre elles moins de 150 voix de gauche.

La majorité ne s'est donc pas amendée. Elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier : l'ennemie résolue de la Religion et de ses ministres.

On l'a bien vu surtout lorsque, répondant à l'honorable M. Etcheverry, MM. Thévenet, Fallières et Leygues sont venus tour à tour proclamer le prétendu droit de l'Etat à la confiscation des traitements ecclésiastiques.

La haine antireligieuse a accompli ce prodige de procurer une ovation à un homme habitué jusqu'ici aux murmures de dégoût et aux huées de ses collègues.

Thévenet, l'antipathique Thévenet, a été applaudi, acclamé, congratulé avec un enthousiasme et un acharnement extraordinaires à tous égards. Jamais l'ami de Jacques Mayer ne s'était trouvé à pareille fête.

Quand les gauches ont entendu cet orateur instable et louche invoquer, pour légitimer d'illégales confiscations, les arrêts du conseil d'Etat, nommé et présidé par le ministre de la justice, et aussi une formule de serment depuis longtemps supprimée, elles n'ont pu contenir l'explosion de leurs applaudissements et de leurs bravos.

Ça été du délire lorsque M. Thévenet a dénoncé les complicités boulangistes du clergé français et son impénitence », pour l'engager insolemment à la « contrition ».

Il faut avoir assisté à cette séance ; il faut avoir vu cette pénible discussion pour bien se rendre compte des passions haineuses et des projets violents qui se dissimulent derrière ces grandes phrases où il est question de pacification religieuse.

## LES SÉMINARISTES « SAC AU DOS »

Il faut que la *Lanterne* en prenne son parti : à Vannes, à Bordeaux, à Reims, à Lyon, comme à Lille et à Paris, les messes du Départ ont groupé les conscrits. Il faut que l'organe juif s'y résigne : les séminaristes sont l'objet de vives sympathies dans les régiments où on les incorpore, et dans la presse républicaine même ils recueillent des hommages inattendus. L'un de ces jeunes gens s'est présenté en soutane à la caserne de la Part-Dieu, à Lyon, et les soldats du 5<sup>e</sup> cuirassiers dont il est devenu le camarade lui ont fait une ovation.

Nous avons publié hier quelques passages d'un ordre du général Négrier, commandant du 7<sup>e</sup> corps, lequel honore grandement le héros du Tonkin.

Les séminaristes « sac au dos » inspirent le respect aux chefs et aux soldats. Par leurs bons services, ils justifient les sympathies qui les entourent. Ils feront honneur à la Patrie et à l'Eglise, et ainsi les desseins de perversion seront déjoués. Déjà, les sectaires redoutent la contagion du bien.

Ils voulaient décléricaliser les séminaires, et voilà qu'ils craignent d'avoir inconsciemment travaillé à la cléricisation de l'armée. Leurs appréhensions sont aussi coupables que leurs désirs. Quant à nous, tout en blâmant dans son but une loi inutile au point de vue militaire, et dont le but unique, sous prétexte d'une fausse égalité, est de nuire au recrutement du clergé, nous nous réjouissons de voir les séminaristes donner le bon exemple et mériter à la fois l'estime des officiers, l'affection des soldats.

## Pour le monument à Garibaldi

Garibaldi fut l'ami dévoué des Français et de la France, disent les républicains. Or, écoutez et retenez bien ceci :

Garibaldi est l'homme qui disait en 1849 à sa légion, sur la place de Saint-Pierre de Rome : « Nous avons les mains teintes du sang français » ;

Qui disait en 1860 à la garde nationale de Messine : « La voix de la France n'est plus écoutée nulle part ; quant à moi, je sais au juste sa valeur » ;

Qui disait en 1861 à une commune de Basilicate : « Nous serons bientôt prêts à rappeler aux audacieux qui l'ont oublié que cette terre est la terre de Masaniello et des « Vêpres siciliennes ».

Nous arrivons à la guerre de 1870. Un biographe enthousiaste de Garibaldi, portant un nom garibaldien, M<sup>me</sup> Jessie-Mario, a écrit :

« Les nouvelles des victoires allemandes » avaient rempli de joie le cœur des Italiens ; ils applaudissaient à l'humiliation de l'orgueil des Français ; chaque succès des Allemands était une satisfaction pour le désir de vengeance des Italiens ».

Comment donc Garibaldi est-il venu en France ? Voici ce que nous lisons dans l'histoire de la guerre de 1870, par le général Albert :

« On a affirmé que du 12 au 22 juillet 1870, M. le comte d'Arnim, ministre de Prusse près le Saint-Siège, quitta son poste pour se rendre à Caprera. Son absence n'aura pas été de longue durée. Il se serait embarqué à Livourne, à bord d'un navire prussien. Ce fait, d'une haute importance, a été répété sans être démenti. »

A la nouvelle du débarquement de Garibaldi, Crémieux s'écria, levant les bras de désespoir : « Oh ! mon Dieu, il arrive, il ne nous manque plus que cela ! »

Voilà ce que rappelle, avec beaucoup de raison et une grande indignation, notre confrère de la *Gazette du Midi*. (*La Patrie*.)

Nous lisons dans la *France* :

« Lundi, à deux heures, a eu lieu, au Grand Orient, la réunion pour le monument de Garibaldi. M. Schœlcher, malade, n'a pas présidé la séance. C'est M. Spuller qui a rempli les fonctions de président.

Assistaient à cette réunion MM. Ranc, Reinach, Pichon, Bargy et tous les députés de la Côte-d'Or, M. Mayer de la *Lanterne*, et de nombreux représentants de la presse républicaine.

Après s'être excusé de prendre une place dont plusieurs de ses collègues eussent été plus dignes, M. Spuller a ouvert la séance et a demandé aussitôt qu'on procédât à une constitution définitive du comité.

L'ancien ministre a lu ensuite des lettres de MM. Tony Révillon, Levêque, Marchand, maire de Dijon. Il a fait ensuite sentir de quelle utilité, au point de vue des sympathies franco-italiennes, serait la construction de ce monument rappelant les combats autour de Dijon en 1870.

La liste du Comité a réuni sans discussion les noms de Schœlcher, Campenon, Jules Simon, Magnin, Brisson, Spuller, Ranc, Marioni, trésorier ; Dargy, Clémenceau, Bizouard, Emm. Arène, Letellier, Antonin Proust, Lockroy, Poincaré, Millerand, Douville-Maillefeu, Delpech, Bastianello, Borriiglione, les présidents du Conseil général et du Conseil municipal de la Seine, des directeurs des journaux républicains adhérents, etc., etc.

La souscription entre les membres présents a été, sur la proposition de M. Peyrouton, immédiatement ouverte et chacun est venu signer sa souscription au bureau. »

## LE COMTE DE PARIS

Buckingham, 10 novembre. — Le Comte et Comtesse de Paris sont arrivés à Buckingham à 4 heures de l'après-midi et ont été reçus officiellement par le maire et les membres du Conseil municipal. Ils sont partis ensuite pour Stowe.

Stowe (Buckinghamshire), 11 novembre. — Le Comte de Paris est arrivé ici hier, de retour de son voyage en Amérique. Il a été reçu d'une façon enthousiaste par la population, des arcs de triomphe ont été élevés, la ville est pavoisée. A l'arrivée du Comte de Paris, la foule s'est précipitée à la tête des chevaux attelés à la voiture du Comte et de la Comtesse, les ont dételés et ont ainsi traîné la voiture jusqu'à Stow-House.

## UN ASSASSIN DE DIX ANS

Du correspondant particulier du *National* : « Cannes, 9 novembre. — Un jeune enfant de dix ans, le nommé Jules Rittel, s'amusait ce matin vers sept heures, avec un de ses camarades, Léon Jansoulin, âgé de onze ans. Tout à coup une querelle s'éleva entre les deux gamins. Furieux, Rittel sortit un couteau de sa poche et se précipitant sur son camarade, le frappa de plusieurs violents coups de son arme.

La violence avec laquelle Rittel frappa Jansoulin fut telle que ce dernier expira presque aussitôt.

Son crime commis, le jeune assassin se pendit à un arbre. »

Laïc et obligatoire.

## ÉTRANGER

### LA RÉVOLUTION AU HONDURAS

Du *New-York Herald* : « Une dépêche de Mexico annonce qu'une révolution vient déclater au Honduras et prend de grandes proportions.

Les révolutionnaires ont à leur tête le général Longino-Sanchez, un libéral dont la popularité est grande dans l'armée.

Un pronunciamiento a été lancé par les insurgés, et depuis lors les escarmouches sont continuelles entre les troupes du gouvernement et les émeutiers.

Le président Luiz Bogrand s'est renfermé dans un des quartiers de la ville.

Les dernières nouvelles annoncent qu'il est tombé aux mains de Sanchez. »

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 novembre 1890.

Londres envoie les consolidés en reprise, aussi les cours des rentes et des valeurs internationales s'en ressentent immédiatement. Le 3 0/0 se traite à 94.85; le 4 1/2 0/0 à 105.05. Le Crédit Foncier débute fermement à 1,290 et finit demandé à 1,293. Le marché des obligations foncières et communales reste toujours très actif.

La Banque de Paris s'avance à 882.50; le Crédit Lyonnais à 814.25.

Le Crédit Mobilier se consolide à 635.

Le 22 novembre courant aura lieu, aux guichets de la Société Générale, une émission de 50,000 obligations 5 0/0 500 fr. de la Compagnie des Chemins de fer du Sud-Ouest Brésilien. Le prix d'émission est de 428.75; le taux de capitalisation ressort donc à 5.80 0/0.

La Banque d'Escompte est en nouveau progrès à 583.75. Cet établissement bénéficie de la faveur qui accueille les actions de la Compagnie Nationale des Chemins de fer à voie étroite recherchés en Bourse avec une prime de 15 fr. sur le prix d'émission.

Moyennant le versement de 25 fr., on peut obtenir un titre entièrement libéré de la mine d'argent la Silver Glance. C'est là une occasion presque unique offerte aux capitalistes, car le dividende de la Silver Glance sera de 120 0/0 par an et cela dès la première année. Les expertises des géologues et des ingénieurs ne laissent pas subsister le moindre doute sur la richesse véritablement exceptionnelle de cette mine d'argent.

On échange les actions des Chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône à 510. Elles rapportent 25 fr.

Les Chemins Economiques sont tenus à 410.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

SEANCE DU 11 NOVEMBRE 1890

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, sous la présidence de M. Combiér, assisté de ses adjoints, MM. Liénard et Poitevin, et de MM. Peton, Milon, Rivain, Piéron, Goulard, Grosbois, Terrien, Langlois, Girandier, Hubert, Doussain, Galbrun, Bonneau.

M. Peton, secrétaire à la dernière séance, est maintenu dans ses fonctions par la majorité des membres du Conseil. Il lit le procès-verbal.

M. Langlois désire qu'on scinde le chiffre d'emprunt de 400,000 francs en 365,000 fr. pour prix d'achat de l'entreprise Fortin-Herrman, et en 35,000 fr. pour nouvelles constructions et réparations.

M. Terrien demande ensuite la parole pour protester contre le vote du Conseil au sujet du traité passé avec M. Rigolage.

Il y a deux mois, M. Combiér était partisan de la mise en régie du Collège et aujourd'hui il ne l'est plus. Pourquoi changer ainsi du noir au blanc? — Parce que M. Rigolage a su faire

traiter cette question au sein d'une société que M. Terrien dit aimer et estimer beaucoup, qui a fait beaucoup de bien à la République, mais où ne devraient pas se prendre des décisions du ressort du Conseil. — Cette apostrophe donnée à la Loge maçonnique a le don d'exaspérer M. Combiér, qui retire la parole à M. Terrien, sous prétexte qu'il ouvre à nouveau un débat clos par le vote de la majorité du Conseil.

M. Terrien proteste contre cette mesure inique et injuste, moyen facile pour empêcher un conseiller d'exposer son avis à ses électeurs, et en terminant dit à M. Combiér: « C'est une injustice; le Conseil, en passant ce traité, a fait une iniquité. » Plusieurs mots assez violents sont échangés, et cet incident n'a pris fin que par l'adoption du procès-verbal et la discussion de l'ordre du jour.

#### Donjon du Château

Depuis que le château de Saumur a été déclassé comme place forte, l'Etat veut se défaire de cet immeuble et des terrains qui l'entourent. Des propositions ont été faites à M. le Maire pour que la Ville achète ce château. M. le Maire ne voit aucune utilité à faire cette acquisition, ne pouvant en retirer aucun bénéfice. Toutefois il serait d'avis de faire à l'Etat les propositions suivantes: la Ville aménagerait le donjon, en faciliterait l'accès en construisant un pont sur la Demi-Lune, au total 50,000 francs, et prendrait à ses frais l'entretien des bâtiments, total 2,000 francs par an, tout cela à la condition que l'Etat enverrait à Saumur au moins un bataillon d'infanterie.

M. Bonneau trouve que 2,000 francs sont bien insuffisants pour couvrir les frais annuels d'entretien. Aussi croit-il pouvoir donner à M. le Maire le conseil de se renseigner d'une façon plus certaine à ce sujet. Toutefois, ces dépenses seraient-elles quatre fois plus fortes, il faudrait les accepter dans l'intérêt de la Ville.

Ces propositions seront présentées à l'Etat.

#### Noms à donner à différentes rues de la ville

Plusieurs rues nouvelles n'ont pas en ce moment de nom, entre autres celle qui conduit au Jardin des Plantes.

M. le Maire propose de lui donner le nom de M. Courtiller qui a fait de si grands travaux au Jardin et dont le mérite n'est contesté par personne.

M. Piéron se fait l'interprète de plusieurs membres du Conseil pour demander de renvoyer cette affaire à la commission de la voirie.

Selon lui, non seulement il faut donner des noms aux rues qui n'en ont pas, mais il faut en débaptiser d'autres, et leur donner une dénomination plus en rapport avec nos institutions et nos mœurs. Affaire grave et importante qui mérite le luxe d'un rapport.

Oh! oh! M. Piéron, est-ce que cette ques-

tion a aussi été agitée au sein de la Société chère à M. Terrien? Car, pour parler net, vous voulez tout simplement laïciser quelques-unes de nos rues. Telle est bien votre pensée, n'est-ce pas? Eh bien! il ne fallait pas craindre d'engager cette discussion devant les quelques électeurs qui assistaient à la séance, et dire de suite et franchement votre avis, sans vouloir vous renfermer dans le huis-clos d'une commission.

La motion de M. Piéron a été renvoyée à la commission de la voirie.

#### Affaires diverses

M. le Maire demande au Conseil de renouveler à MM. Milon, Goulard, Luard et Rivain leur mandat pour la révision des listes électorales.

M. le Maire donne ensuite lecture d'une liste de vingt noms qui devra être présentée à M. le Sous-Préfet afin que celui-ci choisisse dix répartiteurs.

Ce sont MM. Bonneau, Rivain, Salmon-Hummeau, Vinsonneau, Victor Boret, Terrien Georges, Guédon, Galbrun, Ploquin, Pasquier-Hardouin, Bourguignon, Julienne Simon, Girandier, Neveu, Lamy, Lacroix Abel, Common, Hubert, Fermet-Kaiser, Guibert.

M. Terrien, qui figure sur cette liste, proteste encore contre l'inscription de son nom.

M. le Maire demande au Conseil de voter les crédits suivants:

3,400 francs pour l'acquisition de la maison Grille;

300 francs pour solder les excédents de dépenses faites pour vider les fosses d'aisance de la Ville;

260 francs pour les enfants assistés;

150 francs pour fournitures à l'asile de la Croix-Verte;

150 francs pour le dépôt d'étalons;

484 francs 99 pour les instituteurs;

120 francs pour les intérêts de la vente Filloleau;

150 francs pour le loyer de M<sup>me</sup> la sous-maîtresse de l'asile des Ponts;

1,000 francs pour la construction d'un mur de soutènement rue Gambetta.

#### Pétition

Une trentaine de propriétaires de la rue de Lorraine demandent au Conseil de vouloir bien faire le nécessaire pour que cette voie débouche en ligne droite dans la rue Beaurepaire et non plus comme maintenant dans la rue de la Maremaillette. Le Conseil trouve cette demande opportune et l'examen en est renvoyé à la commission de la voirie.

La ville de Bapaume ouvre une souscription pour élever un monument au général Faïdherbe. On vote 50 francs.

M. Girandier voudrait qu'on placât le buste de M. Courtiller dans la rue qui portera son nom.

Le Maire et plusieurs conseillers partagent

l'avis de M. Girandier et se demandent si ce buste existe.

— Mais non, répond sincèrement notre honorable, c'est justement parce qu'il n'existe pas que je propose de l'établir!...

Enfin M. Terrien lit le texte de sa protestation contre le vote du Conseil en faveur de M. Rigolage et renouvelle ses expressions quelque peu vertes contre le Maire et le Conseil; il termine en disant que, dans cette circonstance, le Conseil a commis une malversation.

M. Combiér a fait prendre note au secrétaire de cette protestation de M. Terrien et a levé la séance.

#### COMPAGNIE D'ORLÉANS

Dans le service d'hiver que la Compagnie d'Orléans doit inaugurer le 17 novembre, nous avons particulièrement remarqué les améliorations suivantes:

Le train express de nuit partant pour Nantes et la Bretagne sera retardé de 50 minutes. Il partira de Paris (gare d'Orléans) à 9 h. 25' soir; il arrivera à Tours à 1 h. 53' matin, à Saumur à 3 h. 2', à Angers et à Nantes à ses heures actuelles, à Saint-Nazaire à 8 h. 7' matin et au Croisic à 9 h. 3' matin. La durée du trajet se trouvera réduite de 27 minutes de Paris à Tours, de 11 minutes de Tours à Nantes, et de 42 minutes de Tours au Croisic.

Le train qui part de Tours pour Châteauroux à 6 h. 30' matin sera avancé à 6 h. 5' pour maintenir sa correspondance avec le train de Limoges à Vierzon, partant de Châteauroux à 9 h. 30' matin.

Les deux trains directs de nuit de la ligne de Tours au Mans qui passent sans arrêt à Ecommoy à 2 h. 47' et à 4 h. 14' matin, desserviront cette station.

Le train express partant d'Angers à 5 h. 40' soir, desservira la station de La Méritré.

#### SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Le rapport sur les opérations des sociétés de secours mutuels adressé par M. Constans à M. Carnot accuse actuellement un effectif de 8,357 sociétés possédant 150 millions.

ANGERS. — Conférence de M. l'abbé Secretain. — Jeudi soir, dit l'Anjou, une assistance nombreuse, composée d'anciens magistrats, de commerçants, d'ouvriers et d'ecclésiastiques de la ville, se pressait dans la grande salle de l'Université, pour entendre la conférence de M. l'abbé Secretain.

Le conférencier a fait ressortir, avec des accents vibrants de patriotisme, les résultats sociaux et industriels de la guerre de 1870.

Il nous a montré la Prusse poursuivant la France de sa haine sur tous les marchés du monde, afin de ruiner son commerce et son industrie. L'orateur ne pouvait nous laisser

50 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### MOEURS MARITIMES

## FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Il était là, comptant les heures qui le séparaient de la mort. Les heures elles-mêmes s'effaçaient: la dernière, à son tour, commençait à s'user, et ce ne fut plus dès lors qu'un calcul de minutes.

Pâle, mais stoïque, Pierre écouta venir l'éternité. Et brusquement, la pendule commença à sonner lentement les six coups de terme fatal.

En ce moment, comme il étendait la main vers l'arme, L'olonnois tressaillit.

Un pas ferme, viril, résonnait sur les dalles du vestibule.

Qui donc venait ainsi? Il s'était réservé d'être seul pour mourir. Il n'attendait, il ne prévoyait l'arrivée de personne.

Ce lui fut une surprise qui donna à la dernière vibration du timbre le temps de se perdre dans le passé.

Au même instant, la porte s'ouvrit.

Jean parut.

En un clin d'œil, l'officier vit tous les préparatifs du drame, et se rendit compte de la scène. D'un bond, il se jeta sur le pistolet, et avant que Pierre fût revenu de son étonnement, il en déchargea les deux coups par la fenêtre ouverte. Un long écho fit trembler les murs et alla s'éteindre bien loin, là-bas, au large, par delà l'archipel, sur la mer.

Jean revint vers son ami, et, se croisant les bras:

— Sais-tu ce que tu allais faire? demanda-t-il avec éclat.

Pierre avait baissé le front.

— Un crime, poursuivit Le Tianek, plus qu'un crime, une lâcheté. Or, tu n'es ni un lâche ni un criminel.

L'olonnois demeurait sans parole et sans mouvement.

— Grâce à Dieu! j'arrive à temps. Au moment même où tu te disposais à mourir, voilà qu'on a besoin de toi.

Cette fois, Pierre répondit:

— On a besoin de moi?

— Oui, à telles enseignes que c'est là le motif qui m'amène. Car tu comprends bien,

n'est-ce pas, que sans une raison grave, je n'aurais pas laissé, comme je l'ai fait, ma fiancée et sa famille pour accourir vers toi sans prévenir personne des causes de ma démarche.

C'était au tour de L'olonnois de parler. Il rentra violemment dans l'existence, entraîné par la force de la curiosité. Un pressentiment venait de le saisir. C'était d'elle, ce ne pouvait être que d'elle qu'il s'agissait.

— Voyons, demanda-t-il frémissant, explique-moi; pas de phrases, pas de morale inutile. J'ai eu tort, je le confesse, je le sens à présent. Mais il n'importe! De grâce, quel est le motif qui t'amène? Est-ce toi qui es en cause, Jean! Parle. En quoi puis-je t'être utile?

— Il n'est pas question de moi.

Pierre tressaillit encore. Il leva les bras, et, s'élançant vers son ami, dont il saisit les mains avec impétuosité:

— Alors, c'est d'elle?

— Oui, fit paisiblement Jean.

L'olonnois le regarda de ses yeux prodigieusement dilatés.

— Mais parle donc, parle donc! Qu'y a-t-il?

Jean prenait plaisir, maintenant, à faire languir l'impatience de son ami.

— Ah! tu voulais mourir, Pierre, mourir comme inutile, et, permets-moi de te le dire, comme un sot! Tu en avais assez de l'existence parce que tu ne savais qu'en faire, et si, en ce moment, je te demandais le motif de ce renoncement à la vie, tu serais fort embarrassé de me le dire, en vérité. Eh bien! je t'apporte, moi, une raison de vivre, de mourir peut-être, un peu plus utilement que tu n'allais le faire si je n'étais pas arrivé.

— Encore une fois, réclama Pierre, épargne ces préambules et explique-moi.

— Soit, tu aimes mademoiselle de Bubeil?

— Oui, tu le sais déjà.

— Et je gage que si tu voulais mourir, c'était par désespoir d'être jamais aimé d'elle?

— C'est vrai, prononça sourdement L'olonnois.

— Écoute, Pierre, je ne suis pas un bien grand clerc en matière d'amour, mais je crois que le bon sens est le plus sûr moyen de diagnostiquer cette maladie-là. Je ne saurais l'affirmer que Mademoiselle de Bubeil te paie de retour, mais lorsqu'une jeune fille devient muette, s'enferme en de longues réveries, passe son temps à sa fenêtre, une longue-vue braquée sur la mer, et qu'au bout de cette

sous le coup de cette impression pénible ; aussi nous a-t-il montré, dans deux tableaux émouvants, les signes précurseurs d'une décadence qui s'annonce en Prusse par le socialisme et par la perte de l'esprit militaire.

La péroraison a été une chaude évocation à la mémoire de Jeanne d'Arc. Inutile de faire ressortir les qualités oratoires bien connues du conférencier, qualités qui se sont encore développées depuis l'année dernière.

Chacun s'est retiré sous la meilleure impression, en se promettant de revenir le jeudi 20 novembre, à huit heures du soir. Le conférencier traitera la question à l'ordre du jour : *Les grands magasins.* W.

#### LA SAINT-HUBERT

On a fêté très brillamment la Saint-Hubert au château de Champchevrier, chez la baronne de Champchevrier.

Comme tous les ans, chasse au cerf dans l'après-midi, suivie par une quantité de chasseurs à cheval et en voiture, et d'officiers de la garnison de Tours. Il serait superflu de faire l'éloge de l'équipage de Champchevrier.

Le soir, dîner de cinquante convets dans l'immense salle à manger du château ; ensuite, curée aux flambeaux devant les fenêtres. Des feux de joie avaient été allumés dans la cour. Le coup d'œil était superbe avec les jolies invitées en toilettes claires, les habits rouges et les uniformes de nos brillants officiers.

Un concert de trompes accompagnait la curée des chiens, à l'issue de laquelle le bal a commencé. Les danses ont été menées avec le plus grand entrain.

Un cotillon monstre, conduit par M. Henri Martell et M<sup>lle</sup> de Champchevrier, a été suivi d'un souper qui s'est terminé vers quatre heures du matin.

Cette belle fête, connue dans les fastes de la Touraine, sera rééditée jeudi prochain.

Citons parmi les personnes présentes :

Le comte et la comtesse de Beaumont, le baron et la baronne Léon de Champchevrier et leur fille, en rose ; le marquis et la marquise de Pronleroy et leur fille, en rose ; le marquis et la marquise de Broc, en broché bleu pâle ; M. et M<sup>me</sup> Gendron, en bleu ; M. et M<sup>me</sup> Rigault, en bleu ; le comte de Maillé, le comte de Saint-Denis, le vicomte de Dampierre, le vicomte de Monsabrè, de Masclary, de Ruillé, Brown, Tiphaine, de Russé, etc., etc.

**LOUDUN.** — Dans la nuit de vendredi à samedi, une tentative d'assassinat a été commise sur M<sup>me</sup> veuve Brottier, âgée de 80 ans.

Cette dame habite seule une maison isolée ; elle venait de se coucher lorsqu'un individu, la tête enveloppée d'un linge, après avoir cassé un carreau, s'est introduit dans sa chambre et a tenté de l'étrangler après l'avoir frappée à la tête.

longue-vue, si le temps est clair, elle peut trouver, au nord, l'archipel des Chausey, j'estime, dis-je, qu'il n'est pas très malin d'augurer que cette jeune fille a un secret, que ce secret est de l'amour, que cet amour a un objet, et que cet objet habite quelque part au milieu des îles Chausey. Qu'en penses-tu ?

Pierre se taisait. Mais il était évident que ces illusions gaies de Jean remuaient délicieusement son cœur, car son visage se rassérénait ; une joie intense s'épanouissait dans ses yeux et sur ses traits. Ce fut d'une voix tremblante qu'il demanda :

— Ainsi, tu crois avoir surpris tous ces signes ? Mais, qu'importe ! Ne m'as-tu pas dit que tu étais guidé par un motif sérieux, que tu m'apportais un mobile de vivre, peut-être de mourir ?

Jean redevint sérieux.

— En effet, j'ai dit cela. Je m'explique donc.

Il y a un an, lorsque nous l'avons connue, mademoiselle de Buheil était fiancée.

— Je sais cela, articula Pierre avec effort.

— Attends ! Elle était fiancée à un homme indigne d'elle. Le malheur qui l'a frappée a eu ceci de bon qu'il l'a sauvée d'une union misérable. Mademoiselle de Buheil a-t-elle jamais

Il a fouillé ensuite les meubles et s'est emparé d'une somme de 45 francs. Il y avait 300 francs dans une boîte que, dans sa précipitation, le voleur n'a pas vue.

A quelques paroles qui lui sont échappées, M<sup>me</sup> Brottier a cru reconnaître un individu qui demeure tout près de chez elle.

Il résulte des constatations du docteur Amiraux, dit le *Journal de la Vienne*, que c'est à coups de poing que M<sup>me</sup> Brottier a été assommée.

### COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience d'hier 11 novembre

**Affaire GUILLEMET.** — Tentative d'assassinat à Saumur

Le nommé Guillemot, Guillaume-Marie, âgé de 33 ans, né à Trédion (Morbihan), mécanicien à Nantes, est prévenu de tentative d'assassinat. Les époux Guillemot, après avoir quelque temps habité Dampierre, étaient allés se fixer à Nantes. La femme avait une conduite fort irrégulière, elle avait des relations avec un sieur Chauvet. Une première fois, pendant qu'ils habitaient Dampierre, elle avait abandonné le toit conjugal. Le 24 juillet, elle quitta de nouveau son mari, en emmenant avec elle le plus jeune de ses enfants. Guillemot en donna avis au parquet et ne s'occupa plus de rien. Quelque temps après, il reçut une lettre anonyme lui signalant l'arrivée de sa femme à Saumur, en compagnie d'un inconnu. Il présuma que ce devait être Chauvet, et acheta un revolver avec des cartouches dans l'intention bien arrêtée de tuer les deux amants.

Arrivé à Saumur, il se rendit chez un coiffeur et lui demanda à le déguiser ; puis, le coiffeur s'y refusant, il fit emplette d'une fausse barbe. Il alla aussitôt à Dampierre, avec l'espoir de trouver sa femme au domicile de Chauvet. Celui-ci étant absent, Guillemot revint immédiatement à Saumur. Vers deux heures de l'après-midi, il se présenta chez sa femme, 35, rue Saint-Nicolas, dans un état de surexcitation telle, que la dame Brémont, propriétaire de l'immeuble, crut devoir lui dire que sa femme était absente.

Guillemot revint le soir, à 6 heures, et passa par un couloir latéral pour gagner la chambre de sa femme, au troisième étage, sans avoir affaire à M<sup>me</sup> Brémont. Mais celle-ci avait été prévenue ; elle vint lui demander ce qu'il voulait.

— Je viens pour tuer ma femme qui est avec son amant, répondit-il.

Et, en même temps, il tira son revolver et un couteau poignard et menaça la pauvre femme, qui courut se réfugier dans la cuisine. Profitant de cette occasion, il se précipita dans l'escalier, et arriva au troisième étage, devant la chambre de sa femme. La porte était fermée. Il cria d'ouvrir, et, ne recevant pas de réponse,

aimé cet homme ? Je l'ignore. En tout cas, cet homme, lui, ne l'a jamais aimée.

— Ceci, je le savais également.

— Comment le savais-tu ?

— Comment le sais-tu toi-même ? Ne t'interromps point. Je te dirai ensuite d'où je tiens ma propre connaissance de ces détails.

Ce que savait Jean n'était que le résultat d'inductions établies avec une remarquable sagacité. Il raconta donc à Pierre de quelle manière il avait surpris, ou plutôt deviné le secret du drame intime, en ramassant la lettre tombée des mains de Mlle de Buheil.

— Je me rends compte, ajouta-t-il, que c'est là une indiscretion. Mais il est des indiscretions qui s'imposent, et j'ai pensé que tu me saurais gré de l'avoir commise en ta faveur et peut-être à ton profit.

— Tu as raison, Jean ; je t'en remercie de toute mon âme. Cette lettre... ?

— La voici, dit Jean, en tendant la missive à son frère de lait.

(A suivre.)

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mercr. 12 novembre, *Les Deux Orphelines*, drame.  
Jeudi 13 novembre, *Mignon*.

il enfonça la porte d'un coup d'épaule. Aussitôt la femme Guillemot, tenant son enfant dans ses bras, se précipita par l'ouverture et parvint en quelques bonds jusqu'au palier.

Guillemot s'élança à sa poursuite et l'atteignit sur les premières marches de l'escalier, et la saisissant d'une main par l'épaule, de l'autre, il lui appliqua le canon de son revolver sur la tempe droite et appuya sur la gâchette. Par un mouvement instinctif, la femme Guillemot saisit le bras de son mari, faisant dévier doucement l'arme : le coup, ainsi détourné, ne l'atteignit qu'à la cuisse, après lui avoir éraflé la main. Malgré cette blessure, la femme Guillemot réussit à s'enfuir, et elle arriva au second étage, quand son mari la rejoignit. Il la saisit de nouveau, et lui mit le canon de son revolver entre les deux yeux.

Mais le barillet n'avait été chargé que de quatre balles. Deux, nous avons oublié de le dire, avaient été tirées dans les vignes. La troisième avait blessé la femme Guillemot. Cette fois le chien s'abattit sur une case vide, le coup ne partit pas. Guillemot, se servant alors de son revolver comme d'un coup de poing américain, en asséna avec violence plusieurs coups sur la tête de sa victime.

Pendant toute cette scène, la femme Guillemot avait son enfant dans ses bras ; à ce moment, épuisée par les blessures et par la lutte, elle le déposa sur le palier du second étage et chercha de nouveau à s'enfuir. Guillemot la rejoignit encore, la saisit par les cheveux dont il arracha une poignée, et peut-être l'aurait-il achevée, si la police, qui avait été prévenue, n'était arrivée à temps pour lui arracher sa victime.

La femme Guillemot est guérie de ses blessures. Elle vient à l'audience témoigner contre son mari, le père de ses quatre enfants. C'est une petite blonde aux traits accentués, d'attitude humble. Elle raconte les faits de la façon dont les enfants récitent une leçon. Elle avoue ses relations avec Chauvet, mais en attribue les causes aux scènes de jalousie que son mari lui faisait.

Après le réquisitoire de M. l'avocat général, qui a flétri justement l'infamie de Chauvet et de la femme Guillemot, et une plaidoirie de M<sup>e</sup> Follenfant, dont la tâche était facile, le jury a rendu un verdict en faveur de l'accusé. Guillemot est acquitté, aux applaudissements de l'assistance. (Ralliement.)

Contre la constipation à laquelle sont sujettes toutes les personnes qui mènent une vie sédentaire, il n'y a qu'un seul remède : prendre 2 ou 3 Pilules Suisses tous les soirs avant de se coucher. C'est un traitement facile à suivre et surtout peu coûteux, puisqu'une boîte à 4 fr. 50 contient 50 pilules et dure près d'un mois.

#### BOURSE DE PARIS

Du 11 Novembre 1890

3 0/0 . . . . .	94 75
3 0/0 amortissable . . . . .	95 60
4 1/2 . . . . .	104 80

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 8 Novembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures. — Actualité : *Sac au dos*, par Perducat. — Mondains et mondaines, par Etincelle. — Lettres sur la photographie, par G. Lumen. — Chronique des beaux-arts, par Olivier Merson. — *Ce Terrible Capitaine*, nouvelle, par Gustave Guesviller. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Sport. — Rébus.

GRAVURES : Les ruines de la Cour des comptes. — Les manœuvres de Villeneuve-Saint-Georges. — Le théâtre illustré : *Roméo et Juliette*. — Beaux-arts : *Le Bateau disparu*. — *Les Bécasses*, eau-forte de M. Karl Bodmer. — Les patrouilles des gardes de Paris au Bois de Boulogne. — Budapest : inauguration du monument élevé à la mémoire des généraux exécutés en 1849. — Les livres illustrés. — *Frédéric*, par Marcel Prévost. — Echecs. — Rébus.

Abonnements : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un n<sup>o</sup>, 50 c.

#### Théâtre de Saumur

TOURNÉES F. ACHARD

JEUDI 13 Novembre 1890

Avec le concours de MM.

Dumaine, Taillade, Lacrosonnière

De la Porte-Saint-Martin

### LES MISÉRABLES

Drame en 5 actes et 12 tableaux, de Victor HUGO.

M. DUMAINE remplira les rôles de *Jean-Valjean* et de *M. Madeleine*.

M. TAILLADE celui de *Javert*.

M. LACROSONNIÈRE celui de *Mer Myriel*.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 1/4.

### HERNIES

MM. MARIE FRÈRES, Docteurs-Médecins spécialistes, à Paris, 46, rue de l'Arbre-Sec, qui ont obtenu plus de cent mille guérisons de HERNIES ET DESCENTES au moyen du

#### Bandage Electro-Médical

dont ils sont les inventeurs, ont l'honneur de prévenir les personnes atteintes de ces maladies qu'un de leurs Collaborateurs fera lui-même l'application de leurs appareils à Angers les mardi 11, mercredi 12 et jeudi 13 novembre, Hôtel de Londres (sur le quai).

Ensuite à SAUMUR, le vendredi 14 novembre, Hôtel de la Poste, de 9 heures du matin à 8 heures du soir.

MM. MARIE viennent visiter ces villes depuis vingt ans tous les six mois en mai et novembre.

NE CONFONDEZ PAS !

MM. MARIE sont absolument les seuls qui puissent immédiatement créer l'appareil qui convient à chaque cas.

#### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.



ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS

OREZZA

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE

La plus riche en fer et en acide carbonique

SOUS-VAISSÉES CORDON

GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE

et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang — Remède M. V. L. 35-36-37

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel . . . . le paquet 70

— Génie extra . . . . . 85

— Double pression . . . . . 95

Triple pression bougie Andrieux (article recommandé) . . . . . 1.10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.

Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Étude de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

**EXTRAIT  
D'un Jugement de Divorce**

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, en date du 6 novembre 1890,

Il appert :  
Que M<sup>me</sup> Bathilde Buisson, journalière, demeurant commune de Vivy, épouse judiciairement séparée de corps et de biens de M. Joseph Jahiel, journalier, ayant demeuré en dernier lieu commune de Vivy, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France, ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire;

A obtenu la conversion en jugement de divorce du jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, en date du 6 décembre 1877, qui avait prononcé la séparation de corps au profit de ladite dame, et que M<sup>e</sup> ALBERT a occupé pour elle sur la demande de conversion dont s'agit.

Pour extrait, certifié conforme par moi avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 11 novembre 1890.  
L. ALBERT.

Etudes de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7,  
Et de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

**VENTE  
Sur licitation**

ENTRE MAJEURS ET MINEURS  
DE

**DIVERS IMMEUBLES**

Consistant en :

Une Maison d'habitation, Vignes, Terres et Pré,

Le tout situé commune de Varennes-sous-Montsoreau (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 7 Décembre 1890, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après dénommées par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du six novembre mil huit cent quatre-vingt-dix ;

Et aux requête, poursuites et diligences de :

1. M. Joseph Quénard, cultivateur, demeurant à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau, et de dame Louise Boucher, son épouse, sans profession, domiciliée avec ce dernier et de lui autorisée ;
2. M. Louis Quénard, journalier, demeurant à Saint-Nicolas-de-Bourgueil ;
3. Madame Angélique Beauron, journalière, veuve du sieur Nicolas Quénard, demeurant à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau ;
4. Madame Renée Quénard, cultivatrice, veuve de M. Pierre Simonneau, demeurant à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau ;
5. Madame Marie Moreau, épouse sans profession du sieur Louis Leroy, cultivateur, avec lequel elle demeure à Douces, de lui autorisée ;
6. Madame Célestine Moreau, journalière, veuve du sieur Jean Point, demeurant à Moigné, de lui autorisée ;

Agissant les sus-nommés comme héritiers, à des titres divers, de la succession de M. Pierre Quénard, décédé le huit février mil huit cent soixante-quinze, et ayant M<sup>e</sup> ALBERT pour avoué ;

En présence de Madame Albertine Frémont, lingère, veuve de M. Jules Maréchal, demeurant à la Mimerolle, commune de Cheuchutte-les-Tuffeaux, prise au nom et comme tutrice naturelle et légale de Juliette Maréchal, sa fille mineure, issue de son mariage avec ledit sieur Jules Maréchal, sus-nommé, ladite mineure seule et unique héritière de Madame Quénard, née Louise Saillant, décédée le dix-huit août mil huit cent quatre-vingt-dix ; ayant pour avoué M<sup>e</sup> LE RAY ;

En présence encore ou lui dûment appelé de M. Jean Maréchal, journalier, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place, pris en qualité de subrogé-tuteur de ladite mineure Juliette Maréchal, sus-nommée ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

**DÉSIGNATION**

Les immeubles sont situés commune de Varennes-sous-Montsoreau

**PREMIER LOT.**

Une maison en ruine et vingt-neuf ares quatre-vingt-deux centiares de terre, situés au Port-Maupoint, joignant au levant la rue, au couchant Vincent Ribot, au nord le même, fossé entre, et au midi divers.

Mise à prix..... 1,400 fr.

**2<sup>e</sup> Lot**

Un morceau de pré, sis au lieu dit Les Jardins, contenant environ onze ares, joignant au levant un cours d'eau, au couchant Lecompte-Hersard, au nord Belloire, et au midi Tessier-Biémont.

Mise à prix..... 220 fr.

**3<sup>e</sup> Lot**

Un morceau de terre, affilé de deux rangées de vignes, situé au lieu dit le Champ-Bas, contenant environ douze ares, joignant au levant Ribot, au couchant M. Laumonier, au nord Varrain-Beaufils, et au midi M. Gauchais, fossé entre.

Mise à prix..... 280 fr.

**4<sup>e</sup> Lot**

Un morceau de terre, sis à l'Île-Oger, contenant trente-trois ares, joignant au couchant Coulon-Bigarré, au levant Louis Bigarré, au nord Coulon-Bigarré, et au midi veuve Belloire, chemin d'exploitation entre.

Mise à prix..... 1,250 fr.

**5<sup>e</sup> Lot**

Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant trente-trois ares, joignant au midi Boucher, chemin d'exploitation entre, au nord Maurice-Harrault, au levant Bigarré-Meschine, et au couchant Bigarré.

Mise à prix..... 1,350 fr.

Total des mises à prix : 4,500 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par moi avoué-licencié soussigné.

Saumur, le onze novembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

L. ALBERT

Enregistré à Saumur, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, folio case . Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

**A VENDRE  
A l'amiable**

1. UNE TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ, située à Fosse-Bellay, commune de Cizay, à proximité de Saumur, Doué, Montreuil-Bellay, comprenant : très belle Maison de maître, vastes Servitudes, Bâtimens de closier, Pressoir, Celliers, Cours, Jardins anglais bien plantés, Jardin potager et très beau clos de vigne d'environ 4 hectares attenant à la maison ; le tout renfermé de murs en très bon état ; Bois taillis, Vignes, Terres, Prairie ; le tout d'une contenance de 23 hectares environ. Beau pays de chasse.
2. LA PROPRIÉTÉ VIGNOBLE D'ARTHENAY, commune des Verchers, comprenant : vastes Bâtimens et Servitudes, Pressoir, Cellier, Cour, Jardins, magnifique enclos d'environ 2 hectares ; Très beaux morceaux de Vigne en face et derrière la maison ; Terre, Vigne, Prairie et Bois taillis ; le tout d'une contenance d'environ 40 hectares.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.  
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. SENENTE, à Doué-la-Fontaine, ou à M<sup>e</sup> GUYARD, notaire. (824)

UNE DAME SEULE demande DOMESTIQUE de 20 à 30 ans, ayant de bons renseignements à donner. (827)

Étude de M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

**A VENDRE  
En totalité ou par lots**

**LA TERRE DE BENAIS**

Située communes de Benais, Bourgueil, Restigné & Continvoir (Indre-et-Loire),

Comprenant :

CHATEAU nouvellement restauré, sis au milieu d'un parc de dix hectares, parfaitement dessiné, arbres séculaires, eau, servitudes nombreuses, orangerie,

La FORÊT de BENAIS, à deux kilomètres, percée d'allées pour l'exploitation et la chasse,

Et la TERRE de SAINT-GILLES, ferme et bois, à quatre kilomètres.

Le tout contenant 338 hectares.

S'adresser à M. GALBRUN, ancien notaire, maire de Gennes (Maine-et-Loire), mandataire des vendeurs, et à M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire). (831)

**A louer présentement  
MAISON**

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n<sup>o</sup> 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

**MINISTÈRE DE LA GUERRE**

**Ecole d'Application de Cavalerie**

**Adjudication**

**DES FUMIERS**

ET DES

**DÉPOUILLES DE CHEVAUX**

A provenir de l'Ecole de cavalerie

Du 1<sup>er</sup> Janvier 1891 au 31 Décembre inclus de la même année.

Le LUNDI 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1889, à une heure du soir, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication distincte, sur soumissions timbrées et cachetées, des fumiers et des dépoilles de chevaux à provenir de l'Ecole de cavalerie, pendant l'année 1891.

Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux du Trésorier de l'Ecole de cavalerie, à Saumur, où le public sera admis à en prendre connaissance tous les jours, de une heure à quatre heures du soir, les dimanches et jours de fête exceptés. (832)

**AVIS**

La PÊCHE de l'ÉTANG de MORTEMER, près le champ de course de Verrie-Saumur, aura lieu le dimanche 23 novembre.

Le poisson sera vendu sur les lieux, en gros et en détail, depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, et jours suivants.

M<sup>e</sup> MARCOMBRE huissier à Saumur, demande un petit Clerc.

**PILULES  
BEECHAM**

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre). Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée. Seuls Représentants pour la France et ses Colonies : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 2, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 1 f. 50.

**Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE**

LE

**Guignolet Combier**

2<sup>fr.</sup> 35 le litre 2<sup>fr.</sup> 25 par 6 litres

DROITS ACQUITTÉS

**Hôtel-Restaurant des Trois-An cres**

Ancienne Maison GUÉBINEAU

**LIGNAIS, Succ<sup>r</sup>**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

**PENSION DEPUIS 60 FR.**

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Diners sur commande. — On porte à domicile

**PRIX MODÉRÉS**

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

**Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.**

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

**ÉPICERIE PARISIENNE**

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

**IMBERT ET FILS**

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.....	1.65
— Poulain, — 2 fr. — .....	1.70
— du Planteur, — 2 fr. — .....	1.70
— C <sup>e</sup> Coloniale, — 2 fr. 50 — .....	2.20
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes.....	1.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Alguebelle.

**CHOCOLATS IMBERT**

N <sup>o</sup> 1, bonne qualité, 1/2kil. 1.20	N <sup>o</sup> 4 — supérieur, — 1.80
N <sup>o</sup> 2, santé surfin, — 1.50	N <sup>o</sup> 5 double vanille, — 2.10
N <sup>o</sup> 3 vanillé (recommandé) — 1.60	Remise de 5 O/O par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

**Prix Modérés**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.